

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE
DES PAYSAGES ET DES SITES DE LA SOMME.
FORMATION PUBLICITÉ**

Avis rendu par la commission départementale de la nature des paysages et des sites de la Somme
lors de la réunion du 23 février 2022 à 9 heures 30, en visioconférence
présidée par Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme

Dossier : Règlement local de publicité (RLP) de la commune de CAMON.

Demandeur : commune de CAMON.

Fondement juridique de la saisine : article L. 581-14-1 du code de l'environnement.

AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

La présidente,


Myriam GARCIA